

**Procès-Verbal de la séance du 5 MARS 2024  
du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL**

**CONVOCATION :**

22.02.2024

L'an deux mil vingt quatre  
Le Cinq Mars à dix-neuf heures quinze  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de  
Madame DULUC Clarisse,  
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- BODIN Marie- BONNIN  
Christine- CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF  
Agnès- LE LIBOUX Edith – PORTIER Sergiane – GIRAUDON Julie  
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice- DENIZOT Alain-  
GABILLAT Eric – GIBAUT Stéphane- MALASSET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice :17

présents : 15 Excusée : Mme MATHIOT Marie-Ange a donné son pouvoir à Mme CHANTRIAUX Delphine  
votants : 16

Non excusé : LECAS Medhi

Mme Edith LE LIBOUX a été élue secrétaire

Avant de débiter la séance, Madame DULUC sollicite l'accord de l'assemblée délibérante pour rajouter un point à l'ordre du jour demandé par la trésorerie : valider la durée d'amortissement de l'achat de mobiliers. Les membres acceptent à l'unanimité.

**1) Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration** voté de la manière suivante : une abstention et 15 pour,

**2) Les orientation budgétaires 2024**

En date du 20 février 2024, Madame DULUC a sollicité les membres de l'assemblée délibérante par mail pour qu'ils formulent leurs propositions d'orientations budgétaires 2024 avant le mardi 27 Février 2024.

- Madame KACZMAREK demande l'étude tarifaire d'une prestation théâtrale proposée par la Carrosserie MESNIER aux enfants ou aux résidents pour la fin de l'année,
- Madame BONNIN a rencontré une intervenante de la MARPA de Charenton du Cher qui pratique entr'autre le yoga et qui serait intéressée pour venir à la Résidence Sully,
- Monsieur GIBAUT soumet l'idée d'un aménagement sous escalier à la résidence Sully avec tiroirs,
- Mme PORTIER sollicite la création d'un poste d'animation et de médiation à la vie sociale à mi-temps à la résidence Sully,
- Mme DULUC propose d'évaluer le coût de l'éclairage du cheminement extérieur de la résidence, l'aménagement floral du patio, l'achat de vêtements de travail pour les agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, de racheter une tonnelle en remplacement de celle qui a subi un sinistre l'année dernière. Les résidents ont formulé le souhait d'avoir une sono portative.  
Monsieur BISSONNIER fait remarquer que la construction en dur d'un préau serait plus adaptée compte tenu des conditions climatiques qui sont de plus en plus incertaines. Des membres évoquent aussi l'hypothèse d'une pergola. Mme DULUC préfère cette année prioriser des petits investissements tant que le plan de financement final de la construction du centre de loisirs n'est pas définitif.

Mme DULUC informe les membres que les arbres dangereux ont été coupés et les 2 charmes situés sur le côté de la salle de restauration ont été taillés. Monsieur BISSONNIER fait remarquer que les nichoirs doivent être stabilisés si l'on souhaite que les oiseaux rentrent à l'intérieur. A la demande d'un membre, Madame DULUC va faire vérifier l'état des sapins situés à l'arrière du bâtiment.

Madame PORTIER note que lorsqu'elle vient sur le temps de la chorale, l'atelier « mémoire » propose la même activité. Madame MARTIN répond qu'il y a plusieurs temps dans l'activité tout au long de l'après-midi et que les résidents sont sollicités sur ce qu'ils veulent faire.

En fonction du montant des devis demandés et de la somme dédiée à l'investissement des choix devront avoir lieu.

### **3) Dates d'ouverture du centre de loisirs durant les vacances scolaires 2024**

Chaque année, Madame DULUC demande l'avis aux membres du Conseil d'Administration :

- Du 26 février au 8 Mars 2024
- Du 22 Avril au 3 mai 2024
- Du 8 Juillet au 16 Août 2024
- Du 21 octobre au 1<sup>er</sup> Novembre 2024
- Du 23 Décembre 2024 au 3 Janvier 2025

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

### **4) Modalités d'inscriptions pour l'accueil extrascolaire**

Madame MARTIN, Directrice du CCAS, procède à la lecture du courrier transmis par mail, en date du 12 Février 2024 par un administré, s'adressant aux assemblées délibérantes de la commune.

Le père de famille sollicite la modification des conditions et modalités d'inscription pour l'accueil périscolaire et extrascolaire car lors des vacances de février 2024, il n'a pu inscrire ses enfants que sur une semaine, la deuxième étant déjà complète. Il demande à ce que les enfants scolarisés à ORVAL soient prioritaires. Madame DULUC et Mme MARTIN expliquent aux membres que lors des différents échanges avec la CAF du Cher et le Conseil Départemental du Cher pour motiver la pertinence du projet de construction du futur centre de loisirs sur le territoire, des données statistiques ont été demandées comme notamment le taux de remplissage, la provenance des enfants inscrits, les dates d'ouverture, la qualification des activités proposées... La collectivité a fait le choix de ne pas augmenter le nombre d'enfants accueillis pour des raisons d'encadrement et de superficie des locaux. La capacité d'accueil maximale doit être respectée ainsi que le règlement intérieur permettant l'inscription d'enfants hors commune, avec une tarification différenciant les familles domiciliées sur la commune ou en dehors. Madame MARTIN énoncent les modalités de diffusion aux parents des dates d'inscription. Elle fait remarquer que les enfants scolarisés à ORVAL sont censés avoir l'information ( flyers, affiches sur le portail des écoles, de la médiathèque et de la mairie) une semaine à l'avance.

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil d'Administration s'accordent à l'unanimité sur le fait que la démarche de communication actuellement mise en place convient, qu'ils refusent de changer les conditions d'inscription, la modification sollicitée entraînant une mise en œuvre discriminatoire. Il est donc demandé aux parents d'être plus réactifs.

### **5) Planification des festivités à la résidence Sully**

Madame DULUC sollicite l'assemblée délibérante sur le choix et la planification des festivités à la Résidence Sully :

- Le Mercredi 1<sup>er</sup> Mai à 11h30
- Fête des mères : Dimanche 26 Mai 2024 à 11h30

- Barbecue : Jeudi 4 Juillet 2024 à 19h
  - Les Olympiades : Vendredi 11 Octobre 2024 toute la journée à Dun sur Auron
  - Goûter de Noël : Mardi 17 Décembre 2024 à 15h
- Madame DULUC demande aux membres de bien vouloir répondre aux mail d'invitation transmis par Mme MARTIN afin d'organiser les préparatifs au plus près des besoins.

Monsieur DENIZOT propose un temps musical commun au centre de loisirs et à la résidence en fin d'année scolaire comme l'année passée. Madame MARTIN doit planifier ce moment festif avec la responsable des accueils périscolaires et extrascolaires.

#### **6) Planification des festivités en faveur des Aînés de la commune**

- Semaine Bleue : Jeudi 24 Octobre 2024 à 15h
- Distribution des colis de fin d'année : Samedi 14 Décembre 2024 de 14h à 17h au Centre Socioculturel. Les membres du Conseil d'Administration installeront la salle le matin dès 10h et partageront le déjeuner avec les résidents de la résidence Sully à 12h.

#### **7) Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en faveur des agents du CCAS**

Madame DULUC rappelle à son assemblée délibérante qu'une information sur ce sujet leur a été faite lors du précédent Conseil d'Administration. Madame La Présidente a sollicité l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Cher qui s'est réuni le Lundi 29 Janvier 2024 pour le versement de la moitié du coût maximal possible par agent concerné. Un avis favorable a été émis par cette instance. Madame DULUC demande aux membres de se prononcer sur le sujet. Si l'assemblée valide le règlement de la moitié du montant pouvant être octroyé à chaque agent répondant aux critères d'admissibilité, le coût global engagé par la collectivité sera de 6975€. Cette prime devra être versée le mois qui suit la prise de décision par l'assemblée. Madame DULUC demande à ce qu'un courrier explicatif soit rédigé et joint au bulletin de salaire d'Avril de chaque agent concerné.

#### **8) Demandes d'aide sociale**

L'assemblée délibérante se voit présenter 2 dossiers d'aide sociale hébergement pour avis et émet les avis suivant :

- Un avis défavorable pour le premier dossier au vu du montant de l'épargne du demandeur
- Un avis favorable pour le second

#### **9) Encaissement de dons**

Deux associations orvaliennes font un don au CCAS de 200€ et de 160€. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité l'encaissement.

#### **10) Durée d'amortissement pour l'achat de mobiliers**

Le CCAS a acquis du mobilier pour la résidence Sully. Madame DULUC, sur conseils de la trésorerie, propose un amortissement sur 10 ans. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

#### **11) Informations et questions diverses :**

- **Décès d'un ancien agent de la collectivité,**
- **Présentation de l'assistante sociale de secteur.** Madame MARTIN lui a fait visiter la résidence Sully,
- **Projet d'accompagnement Personnalisé** remis à chaque membre. Des visites à domicile vont être planifiées auprès de chaque résident et bénéficiaire pour compléter

le document. L'objectif attendu est de prendre en compte les besoins, attentes et difficultés de chaque personne accompagnée pour apporter une réponse adaptée et coordonner les interventions en interne mais également en externe.

- **Absence** sur plusieurs mois d'un agent du service administratif et social,
- **Hypothèses de remplacement du cuisinier lors d'absences** : des devis sont en cours d'étude si besoin est,
- **Récupération des déchets alimentaires et déchets verts** à la résidence Sully par 3 agents qui ont l'obligation de les récupérer à l'issue de leur service, sans avoir la possibilité de les stocker dans l'enceinte de l'établissement,
- **Complément de Traitement Indiciaire** : Madame MARTIN fait un rappel à l'assemblée sur les circonstances de la mise en place de cette rémunération. Durant la période COVID, les agents hospitaliers ont demandé une revalorisation de leur rémunération qui a été actée grâce aux accords dits « SEGUR de la santé » en juillet 2020. Seuls les personnels soignants et les agents des EHPAD pouvaient en bénéficier. Un décret du 30 Novembre 2022 a rendu obligatoire son versement et étendu à d'autres professionnels intervenant auprès de publics sensibles. Le coût mensuel brut sur la base d'un 35 heures est de 237.65€ soit 188.62€ net. Madame MARTIN a contacté par mail le Centre de Gestion du Cher le 7 février 2023 sur le sujet. Les indications transmises le 21 Février 2023 ne correspondaient pas à la demande.  
Courant mai 2023, lors d'une réunion Madame MARTIN a échangé avec sa collègue de Mehun sur Yèvre qui a mis en place cette revalorisation salariale avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Avril 2022. Sur ses indications, Madame MARTIN a contacté le ministère en charge des collectivités territoriales qui a transmis les éléments de réponse. Les budgets étant votés, la somme n'ayant pas été prévues, la régularisation doit avoir lieu en une seule fois et ne nécessite pas d'avis du centre de gestion ni même de l'assemblée délibérante car c'est une « juste » application de la loi. Du 1<sup>er</sup> Avril 2022 au 31 Mars 2024, le montant brut à verser s'élève à 46 579.40€. Par mois, le coût supplémentaire brut pour le budget représente environ 2300€. Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : le grade de l'agent mais aussi que ce dernier passent au moins 50% de son temps de travail auprès de personnes fragiles.
- **Astreinte** : Madame MARTIN a réuni les agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile en date du 15 février 2024 pour appréhender les situations et les besoins identifiés lors de situations complexes ayant un impact sur la gestion de celles-ci et la continuité de service (hospitalisation d'un bénéficiaire, gestion des sorties d'hospitalisation...). Madame MARTIN a proposé d'élargir le champ d'intervention de cette astreinte en récoltant l'accord de tous les agents. Ce numéro d'appels serait partagé avec les professionnels et établissements de santé, les familles. Les agents au chevet des bénéficiaires nécessitant leur présence (attente des secours par exemple) pourront contacter l'astreinte pour que les familles soient prévenues, modifier et coordonner l'activité auprès des bénéficiaires qui sont dans l'attente, organiser les entrées et sorties d'hospitalisation. Grâce à une volonté commune, Madame MARTIN va rédiger une demande auprès du comité technique du Centre de Gestion du Cher pour avis. Le Conseil d'Administration devra se prononcer pour la mise en œuvre ou pas de cette procédure revisitée.
- **Organisation du temps de travail des agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**  
Madame MARTIN rappelle à l'assemblée délibérante que les agents de ce service en 2014 à sa prise de fonctions travaillaient sans repos hebdomadaire. L'organisation du temps de travail a été revue, le versement du 13<sup>ème</sup> mois instauré de manière équitable pour l'ensemble des agents du CCAS, la mise en place du dispositif de télégestion facilitant la facturation et la paye. Les auxiliaires de vie sociale travaillent à ce jour du lundi au samedi midi et un week-end sur 3. Madame MARTIN, en réponse à la sollicitation de certains agents va proposer pour avis au Comité technique du Centre de Gestion du Cher une organisation du temps de travail du lundi au vendredi et ainsi

permettre aux professionnelles qui ne travaillent pas le week-end d'avoir 2 jours de repos consécutifs. Pour le week-end travaillé, le repos hebdomadaire sera positionné le vendredi, veille de l'activité et le lundi qui suit. Le Conseil d'Administration aura à se prononcer sur ce sujet.

- **Distribution de plusieurs supports au terme de la séance :**
  - Programme d'animations 2024 à la Résidence Sully
  - Planification des messes célébrées à la résidence,
  - Contrat de séjour et règlement de fonctionnement de la Résidence Sully mis à jour suite au dernier Conseil d'Administration.

Madame DULUC informe les membres que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le Mardi 9 Avril à 19h15.

Fin de séance à 21h15

La Secrétaire de séance



Edith LE LIBOUX

La Présidente du CCAS



Clarisse DULUC

